

# Étude des comportements en matière de paiement

4ème trimestre 2014

Qualité de paiement en B2B: pour la première  
fois à un niveau pré-crise !

Publication 25/02/2015

# À propos de l'étude sur le comportement en matière de paiement

Graydon Belgium SA recueille de manière **systematique et quotidienne des « aging listings »**. Des milliers d'entreprises indiquent comment elles sont payées par leurs partenaires commerciaux (de la manière prévue dans les contrats ou hors délai, et dans ce cas avec quels dépassements de délai). Les ordinateurs de Graydon relient ces informations aux entreprises individuelles, ce qui permet de **mesurer de manière précise le comportement de chaque entreprise, association sans but lucratif ou instance publique en matière de paiement**.

Ces **données de suivi attentif** que nous recueillons systématiquement depuis 1984 complètent parfaitement, par exemple, les éléments des comptes annuels (par définition ceux-ci datent de sept mois au moins, et même, dans la plupart des cas de dix-huit mois) : le traitement de ces données montre l'évolution de chaque entreprise en matière de paiement et donne des renseignements directs à court terme sur l'évolution de ses liquidités à court terme et sur la situation de sa trésorerie.

L'indice des paiements a fait la preuve **qu'il constituait un excellent indicateur à court terme des évolutions de la conjoncture**.

La citation et l'utilisation de la présente étude sont encouragées à condition qu'apparaisse la mention « Graydon Belgium ». Cette brochure a été établie à des fins d'information uniquement. Ces données ont été développées et traitées à partir des bases de données Graydon. Ni l'éditeur, ni le fournisseur d'informations, ni les auteurs ne peuvent être tenus responsables des éventuelles inexactitudes. L'interprétation finale des données incombe au lecteur.

**Prière de citer la source « Graydon Belgium »**

**Graydon Belgium SA**  
Uitbreidingstraat 84-b1  
2600 Berchem  
[www.graydon.be](http://www.graydon.be)

Contact : Kobe Verheyen  
Tél. : 0474/28.57.46  
[kobe.verheyen@graydon.be](mailto:kobe.verheyen@graydon.be)

Auteur: Eric Van den Broele  
Tél: 03 280 88 55  
[eric.vandenbroele@graydon.be](mailto:eric.vandenbroele@graydon.be)

## Contenu

À propos de l'étude sur le comportement en matière de paiement .....	2
Introduction .....	4
Indice des paiements: tendances fédérales .....	6
Fédéral .....	8
La Flandre .....	9
La Wallonie .....	9
Région Bruxelles-Capitale.....	10
Provinces flamandes.....	11
Provinces wallonnes .....	13
Tableau récapitulatif régional.....	15
Tendances relatives aux administrations publiques fédérales et régionales.....	16
Autorités fédérales .....	16
Autorités régionales .....	19
Autorités provinciales .....	20
Autorités municipales .....	21
Analyse sectorielle des scores de paiement.....	22
À propos de Graydon .....	25

# Introduction

Le 4ème trimestre 2014, **68,18%** des factures rapportées par les entreprises ont été payées conformément aux conditions fixées. Ce qui signifie que 7 factures sur 10 ont été réglées conformément aux accords, mais que 3 sur 10 sont encore payées avec un certain retard.

À l'exception du 2ème trimestre 2013, où le score d'indice de 100 n'a tout juste pas été atteint, on note maintenant depuis l'été 2012 une amélioration systématique des paiements enregistrés. Cette évolution démontre que la reprise des paiements s'améliore lentement mais sûrement depuis le début 2012 et que le pire est passé. **Mieux encore, on note pour la première fois pendant deux trimestres consécutifs des résultats correspondant à la situation avant la crise des subprimes en 2008.** L'indice atteint 104,5 après le quatrième trimestre. C'est la valeur la plus élevée pour un quatrième trimestre depuis 7 ans : aux quatrième trimestres 2007 et de 2006, la valeur d'indice était de 104,5. Pour le troisième trimestre 2014, la valeur d'indice était de 104,3, celle de 2007 103,7.

Nous avons mesuré les valeurs les plus élevées pour un second semestre.

L'amélioration de l'indice est imputable à l'augmentation du nombre de paiements dans les délais convenus (avec 68,18% au quatrième trimestre 2014, nous avons mesuré la meilleure valeur de tous les temps) et à la nouvelle diminution du volume des défauts de paiement graves (8,05% au quatrième trimestre 2014, exactement comme au quatrième trimestre 2007). Il s'agit des paiements qui s'effectuent plus de 90 jours après la date d'échéance ou qui ne s'effectuent pas du tout. Ces créances pèsent lourd dans le calcul de l'indice de paiement en raison de leur caractère souvent irrécouvrable. Ce type de paiement donne souvent lieu à des créances à amortir.

Le fond a été atteint au 2ème trimestre 2011, avec 14,3% de factures payées tardivement ou impayées. Depuis lors, ce volume a systématiquement diminué jusqu'à 8,05% au quatrième trimestre dernier. Soit environ 1 facture sur 12. Idéalement, ce volume devrait encore diminuer, mais même dans les meilleures années économiques, entre 7 et 9% de défauts de paiement sont toujours rapportés. Il reste donc du pain sur la planche pour réduire encore ce pourcentage afin que les entreprises puissent disposer d'un capital d'exploitation plus important.

L'évolution favorable révèle surtout une approche professionnelle renforcée de la problématique des créateurs et débiteurs dans les entreprises, soutenue par la loi concernant la lutte contre les retards de paiement, entrée en vigueur en décembre 2013. On peut aussi supposer **une restauration progressive de la confiance de l'entrepreneur, qui est prêt à libérer les liquidités disponibles.** Ce sont donc des signaux forts, qui indiquent que malgré les récents ratés conjoncturels, une tendance **manifestement positive se développe dans le monde des entreprises belges (PME).**

Mais les patrons d'entreprise doivent cependant rester vigilants. Même 1 seule facture impayée sur 12 ponctionne les liquidités de l'entreprise : il reste encore un long chemin à parcourir. Les entreprises doivent donc rester attentives et évaluer le comportement de paiement et la situation financière de leurs partenaires commerciaux. Elles éviteront ainsi de rencontrer elles-mêmes des problèmes.

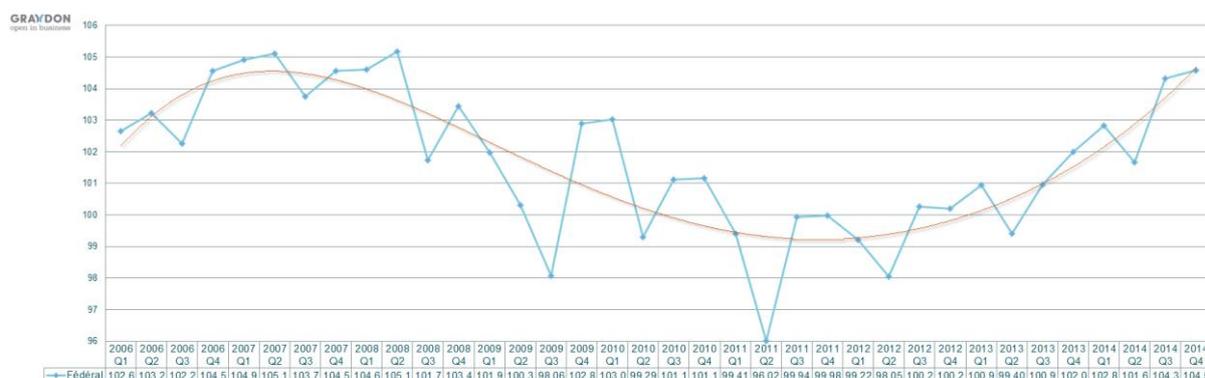
Eric Van den Broele  
Senior Manager Research & Development  
Graydon Belgium SA



## Indice des paiements: tendances fédérales

*Nous calculons un Indice global Graydon du paiement des entreprises en nous basant sur tous les paiements, y compris ceux qui n'ont pas été effectués ou qui ont été effectué avec retard. Dans ce cadre, les « bons paiements » sont récompensés, tandis que les paiements effectués avec retard sont pénalisés d'autant plus lourdement qu'ils interviennent tardivement. Le résultat obtenu est traduit sous la forme d'une valeur d'indice, les résultats de l'année 2002 servant de référence (valeur 100). Plus l'indice est élevé, meilleur est le comportement en matière de paiement.*

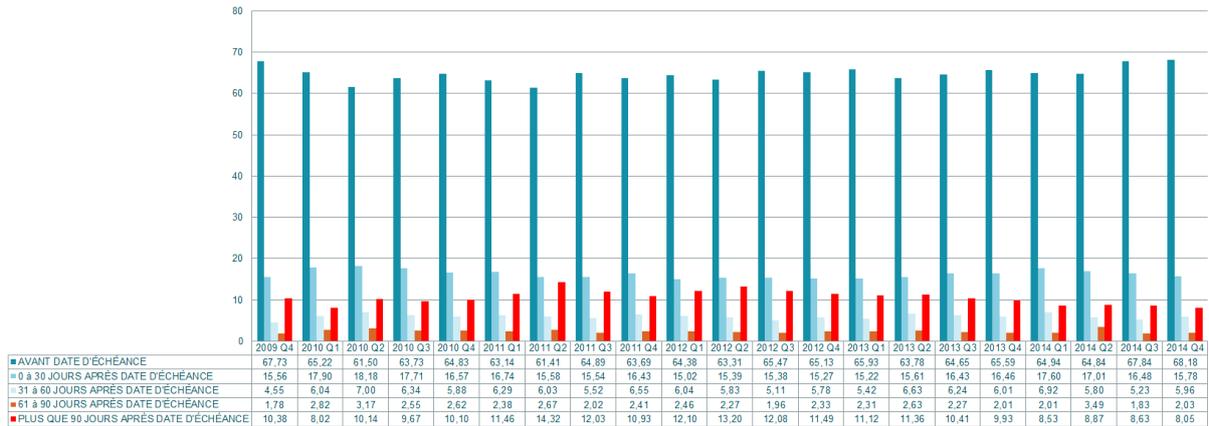
À l'exception du 2ème trimestre 2013, où le score d'indice de 100 n'a tout juste pas été atteint, on note maintenant depuis l'été 2012 une amélioration systématique des paiements enregistrés. Cette évolution, représentée dans les graphiques ci-dessous, démontre que la reprise des paiements s'améliore lentement mais sûrement et que le pire est passé. La tendance est notoirement ascendante à nouveau depuis le début 2012. L'indice atteint 104,5 après le quatrième trimestre. C'est la valeur la plus élevée pour un quatrième trimestre depuis 7 ans.



L'amélioration de l'indice est imputable à l'augmentation du nombre de paiements dans les délais convenus (avec 68,18% au quatrième trimestre 2014, nous avons mesuré la meilleure valeur de tous les temps) et à la nouvelle diminution du volume des défauts de paiement graves (8,05% au quatrième trimestre 2014, exactement comme au quatrième trimestre 2007). Il s'agit des paiements qui s'effectuent plus de 90 jours après la date d'échéance ou qui ne s'effectuent pas du tout. Ces créances pèsent lourd dans le calcul de l'indice de paiement en raison de leur caractère souvent irrécouvrable. Ce type de paiement donne souvent lieu à des créances à amortir.

Le fond a été atteint au 2ème trimestre 2011, avec 14,3% de factures payées tardivement ou impayées. Depuis lors, ce volume a systématiquement diminué jusqu'à 8,05% au quatrième trimestre dernier. Soit environ 1 facture sur 12. Idéalement, ce volume devrait encore diminuer, mais même dans les meilleures années économiques, entre 7 et 9% de défauts de paiement sont toujours rapportés. Il reste donc du pain sur la planche pour réduire encore ce pourcentage afin que les entreprises puissent disposer d'un capital d'exploitation plus important.

### Évolution du comportement de paiement B2B selon la date d'échéance en Belgique



Le trimestre dernier, **68,18%** des factures rapportées par les entreprises ont été payées conformément aux conditions fixées. Par rapport au trimestre précédent (67,84%), c'est une nouvelle hausse et nous obtenons la meilleure valeur trimestrielle de tous les temps (notre indice a été lancé en 2002). Près de 7 factures sur 10 sont donc payées conformément aux accords, mais 3 sur 10 sont encore payées avec un certain retard.

Les paiements effectués avec un léger retard (0-30 jours après l'échéance) diminuent un peu par rapport aux années précédentes. Pour l'instant, cela concerne **17,78%** des factures rapportées. Au troisième trimestre précédent, elles étaient de 16,48%, au quatrième trimestre 2013, elles atteignaient 16,48%. Les paiements effectués avec un léger retard sont encore acceptables.

Les paiements effectués tardivement, entre 30 et 60 jours ont augmenté par rapport au troisième trimestre : de 5,23% le trimestre précédent à **5,96%** le dernier trimestre.

Les paiements tardifs entre 60-90 jours ont également augmenté, de 1,83% lors du troisième trimestre 2014, et de **2,03%** le trimestre dernier.

En revanche, les paiements qui ne sont toujours pas effectués plus de 90 jours après la date d'échéance (8,05%) ont diminué par rapport à la fin septembre 2014. On observe sur le plus long terme déjà depuis la mi-2012 systématiquement moins de tels paiements, ce qui est un bon signal. Les paiements effectués avec un tel retard font que les transactions ne sont pas suffisamment rentables et sont souvent même déficitaires.

# Indice des paiements : tendances régionales et provinciales

Pour rendre compte de l'évolution des paiements par région, nous répartissons les expériences en matière de paiement de toutes les entités économiquement actives – y compris les institutions publiques – entre différentes catégories temporelles avant ou après la date d'échéance. Les graphiques « Évolutions du comportement en matière de paiement au sein de la région » présentent les pourcentages de factures qui sont payées par catégorie temporelle (par exemple : entre 31 et 60 jours). Celles-ci sont ensuite transposées dans un score de secteur qui va de 0 à 10. Le score le plus élevé (10) s'applique à une moralité des paiements parfaite au sein de la région, alors que le score 0 est le signe d'une éthique désastreuse en matière de paiements. Comme dans l'indice de paiement global de Graydon, les paiements font l'objet d'une pondération d'autant plus négative qu'ils ont été effectués tardivement. L'évolution de ce score est présentée dans le premier graphique ci-dessous.

## Fédéral

L'indice de paiement fédéral était de **104,5** sur la base du deuxième trimestre. Une bonne reprise est donc notoire.

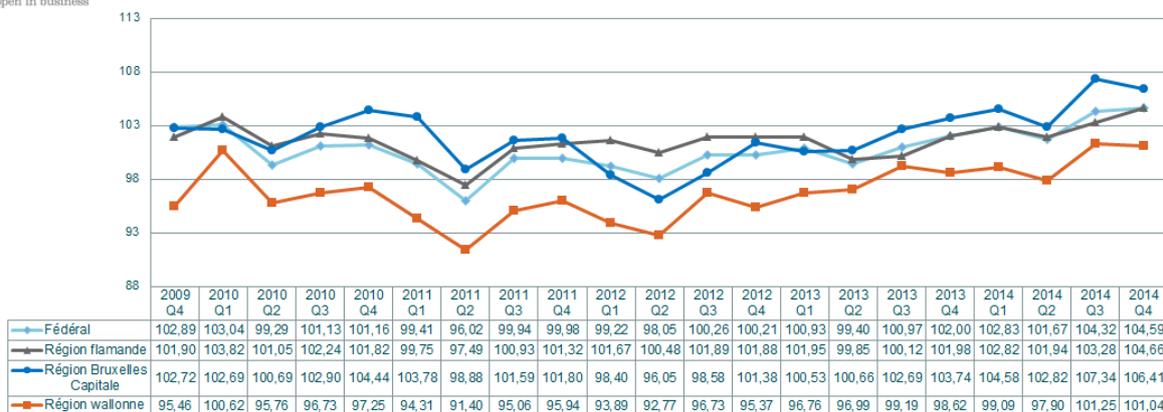
Celle-ci est consécutive surtout à la nouvelle augmentation de la qualité du comportement de paiement pour les entreprises ayant leur siège social en Région flamande. Pour la Région de Bruxelles et la Région wallonne, on observe, après une forte augmentation au troisième trimestre 2014, un léger recul pour le quatrième trimestre.

Plus important encore, durant le dernier semestre, les indices de paiement régionaux se sont considérablement améliorés et prestent particulièrement bien dans les 3 régions par rapport aux années passées. En revanche, les paiements sont nettement moins bons en Région wallonne, tandis que la Région de Bruxelles remporte les meilleurs scores, et ce depuis le deuxième trimestre 2013.

Pour la Flandre, l'indice est de 104,66 pour l'instant, Bruxelles fait mieux avec 106,41, mais en Région wallonne, l'amélioration de l'indice est proportionnellement moins notoire que dans les 2 autres régions. Pourtant, les paiements y sont quand même sensiblement meilleurs que l'année dernière, et surtout par rapport à il y a deux ans.

GRAYDON  
open in business

Indice Graydon du comportement de paiement B2B : niveau régional



## La Flandre

GRAYDON  
open in business

Évolution du comportement de paiement B2B en Flandre



La Flandre a terminé l'année 2013 sur une note positive : 67,1% des paiements enregistrés étaient conformes aux accords, 15% ont connu un léger dépassement. Le premier trimestre 2014 a suivi le même modèle, le deuxième a encaissé un léger recul, avec 66,6% de paiements ponctuels. 15,3% concernaient un dépassement jusqu'à 30 jours, 5,5% jusqu'à 60 jours et 2,2% jusqu'à 90 jours. Le quatrième trimestre 2014, 69,3% des factures ont été payées à temps, 15,2% concernaient un dépassement jusqu'à 30 jours, 4,74% jusqu'à 60 jours et 1,94% jusqu'à 90 jours. Les défauts de paiement atteignent actuellement 8,82%, soit une facture sur 11,33.

## La Wallonie

GRAYDON  
open in business

Évolution du comportement de paiement B2B en Wallonie



En Wallonie, on observe depuis un moment déjà une évolution favorable de l'indice des paiements grâce aux améliorations sur le plan des défauts de paiement, mais elle est un peu moins notoire que dans les autres régions. Pour le premier trimestre de 2014, on observe une petite diminution jusqu'à environ 60% des paiements conformes à la date d'échéance. Les deux derniers trimestres, ils ont augmenté, passant à 63,51% et 63,52% respectivement. Comparée sur le long terme, c'est une valeur normale pour cette région, où les paiements par les entreprises s'effectuent un peu plus lentement que dans les deux autres régions.

La part de paiements avec un léger dépassement, jusqu'à maximum 30 jours est de 16,84% pour l'instant. Le nombre de véritables défauts de paiement (plus de 90 jours après la date d'échéance) a quand même diminué de manière spectaculaire ces deux dernières années. Si les dernières années, en pleine crise, les valeurs oscillaient entre 15 et 17%, aujourd'hui, on observe une amélioration systématique à 9,2% de défauts de paiement, soit 1 facture sur 10,8.

## Région Bruxelles-Capitale

GRAYDON  
open in business

Évolution du comportement de paiement B2B à Bruxelles



Dans la Région de Bruxelles Capitale, l'indice des paiements n'a pratiquement pas bougé les 2 premiers trimestres 2013. Durant le troisième trimestre, la part de paiements corrects a considérablement augmenté, passant de 65,8% à 67,1%, pour terminer à 66,1% au quatrième trimestre.

À la fin du deuxième semestre 2014, le nombre de factures correctement payées a augmenté, passant à 69,55%. 16,66% des factures ont été payées dans les 30 jours suivant la date d'échéance, 4,7% dans les 60 jours et 1,72% dans les 90 jours.

Contrairement à ce qui se passe dans les autres régions, le nombre de défauts de paiement est remonté à 7,27% soit une facture sur 13,7 au quatrième trimestre 2014 à Bruxelles, qui a pourtant remporté le meilleur résultat des 3 régions. Ceci s'explique par la présence de plus grandes entreprises et des pouvoirs publics qui, à quelques exceptions près, respectent mieux les délais de paiement fixés.

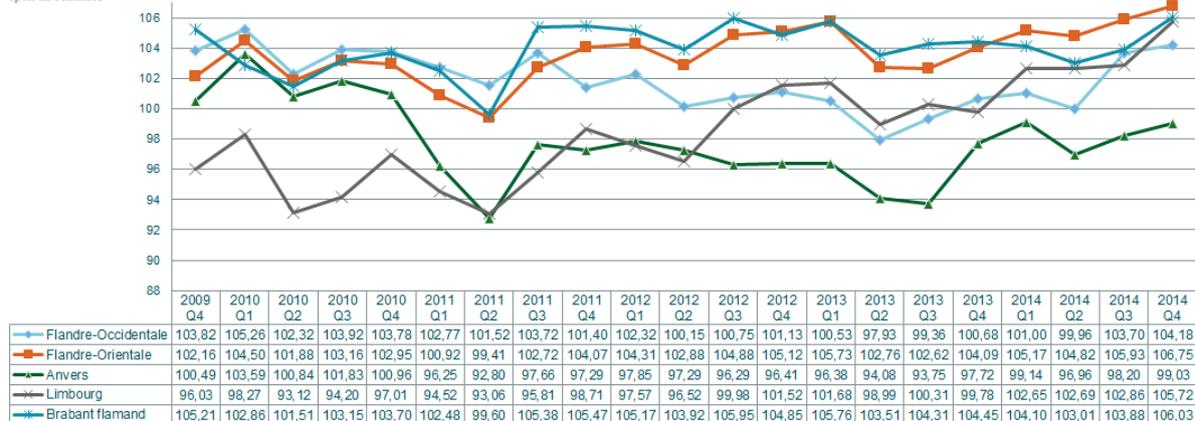
## Provinces flamandes

Pendant le premier trimestre de 2014, les paiements enregistrés se sont avérés considérablement meilleurs dans toutes les provinces, tant par rapport aux 3 derniers mois de 2013 que par rapport à il y a un an. Le deuxième trimestre, les indices ont baissé presque partout. Les deux derniers trimestres, l'indice a fortement augmenté pour toutes les provinces. L'indice pour la Flandre est actuellement de 104,66.

La province d'Anvers reste à la traîne, avec 99,03. Les provinces ayant les indices les plus élevés restent la Flandre orientale (106,75, la valeur la plus élevée de tous les temps) et le Brabant flamand (106,03). Le Limbourg (105,72) et la Flandre occidentale (104,18) se situent dans la moyenne flamande.

GRAYDON  
open in business

Indice Graydon du comportement de paiement B2B : Provinces flamandes



Voici les paiements enregistrés pour les différentes provinces flamandes, chaque fois avec indication du nombre de paiements corrects, de paiements après la date d'échéance et de défauts de paiement (plus de 90 jours après la date d'échéance) des factures.

GRAYDON  
open in business

Évolution du comportement de paiement B2B dans la province d'Anvers



### Évolution du comportement de paiement B2B dans la province de Flandre-Occidentale



### Évolution du comportement de paiement B2B dans la province de Flandre-Orientale



### Évolution du comportement de paiement B2B dans la province du Limbourg



### Évolution du comportement de paiement B2B dans la province du Brabant flamand



## Provinces wallonnes

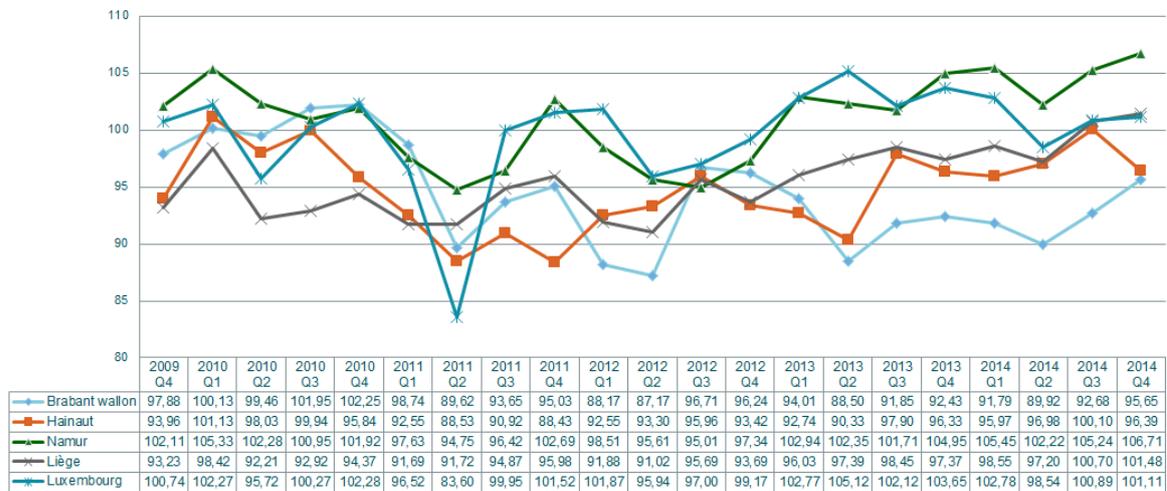
De grandes différences sont notoires dans les provinces wallonnes aussi. Sur le plan de l'indice de paiement, la province du Brabant wallon est considérablement à la traîne par rapport aux autres provinces wallonnes. Dans le Hainaut, on observe un important recul durant le quatrième trimestre 2014, et ce contrairement aux autres provinces. L'indice de paiement y est de 101,04.

Les entreprises ayant leur siège à Namur font partie depuis le dernier trimestre de 2013 des bons payeurs, avec un indice dépassant 100, avec celui du Luxembourg, qui était la seule province à obtenir un tel score auparavant. Liège excède tout juste la moyenne wallonne, avec un indice de paiement de 101,48.

Les paiements dans le Hainaut (96,39) et le Brabant wallon (95,65) sont un peu moins bons.

GRAYDON  
open in business

Indice Graydon du comportement de paiement B2B : Provinces wallonnes



GRAYDON  
open in business

Évolution du comportement de paiement B2B dans la province du Brabant wallon



GRAYDON  
open in business

Évolution du comportement de paiement B2B dans la province du Hainaut



### Évolution du comportement de paiement B2B dans la province de Namur



### Évolution du comportement de paiement B2B dans la province de Liège



### Évolution du comportement de paiement B2B dans la province de Luxembourg



## Tableau récapitulatif régional

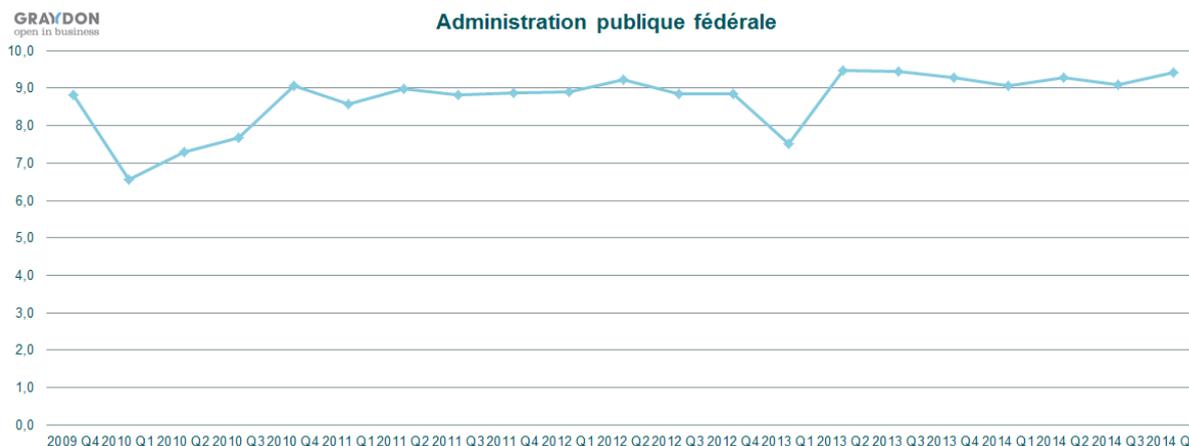
Ci-dessous le récapitulatif des principales observations concernant les indices de paiement régionaux. Nous y comparons le quatrième trimestre dernier au trimestre précédent et au même trimestre il y a 1 an. Les paiements suivent un cycle annuel, au cours duquel le deuxième trimestre preste généralement moins bien. C'est pourquoi il est intéressant de comparer le même moment sur base annuelle. Cette comparaison révèle une amélioration des indices de paiement dans toutes les régions et dans la plupart des provinces.

Seuls les paiements effectués conformément aux accords pris sont considérés comme des paiements ponctuels. Il faut toutefois remarquer ici que dans la pratique, un dépassement jusqu'à maximum 30 jours après l'échéance peut encore être considéré comme acceptable.

Comportement de paiement Q4 2014	Q4 2014	% à temps	% retard	Défaillance de paiement (>90 jours de retard)	1 facture sur ...	Q3 2014	Diff. Q3 2014	Q4 2013	Diff. Q4 2013
<b>Flandre-Occidentale</b>	104,18	66,62%	33,38%	8,07%	12,4	103,70	↑ 0,48	100,68	↑ 3,49
<b>Flandre-Orientale</b>	106,75	72,09%	27,91%	7,49%	13,4	105,93	↑ 0,82	104,09	↑ 2,67
<b>Anvers</b>	99,03	63,96%	36,04%	13,05%	7,7	98,20	↑ 0,82	97,72	↑ 1,30
<b>Limbourg</b>	105,72	71,72%	28,28%	8,71%	11,5	102,86	↑ 2,86	99,78	↑ 5,94
<b>Brabant flamand</b>	106,03	70,37%	29,63%	8,01%	12,5	103,88	↑ 2,15	104,45	↑ 1,58
<b>Brabant wallon</b>	95,65	63,12%	36,88%	16,32%	6,1	92,68	↑ 2,96	92,43	↑ 3,21
<b>Hainaut</b>	96,39	59,17%	40,83%	10,44%	9,6	100,10	↓ -3,71	96,33	↑ 0,06
<b>Namur</b>	106,71	73,20%	26,80%	8,35%	12,0	105,24	↑ 1,47	104,95	↑ 1,76
<b>Liège</b>	101,48	63,00%	37,00%	9,00%	11,1	100,70	↑ 0,78	97,37	↑ 4,11
<b>Luxembourg</b>	101,11	65,99%	34,01%	9,89%	10,1	100,89	↑ 0,21	103,65	↓ -2,55
<b>Région flamande</b>	104,66	69,30%	30,70%	8,82%	11,3	103,28	↑ 1,38	101,98	↑ 2,68
<b>Région Bruxelles Capitale</b>	106,41	69,65%	30,35%	7,27%	13,7	107,34	↓ -0,93	103,74	↑ 2,67
<b>Région wallonne</b>	101,04	63,52%	36,48%	9,20%	10,9	101,25	↓ -0,21	98,62	↑ 2,42
<b>Fédéral</b>	104,59	68,18%	31,82%	8,05%	12,4	104,32	↑ 0,27	102,00	↑ 2,59

# Tendances relatives aux administrations publiques fédérales et régionales

## Autorités fédérales



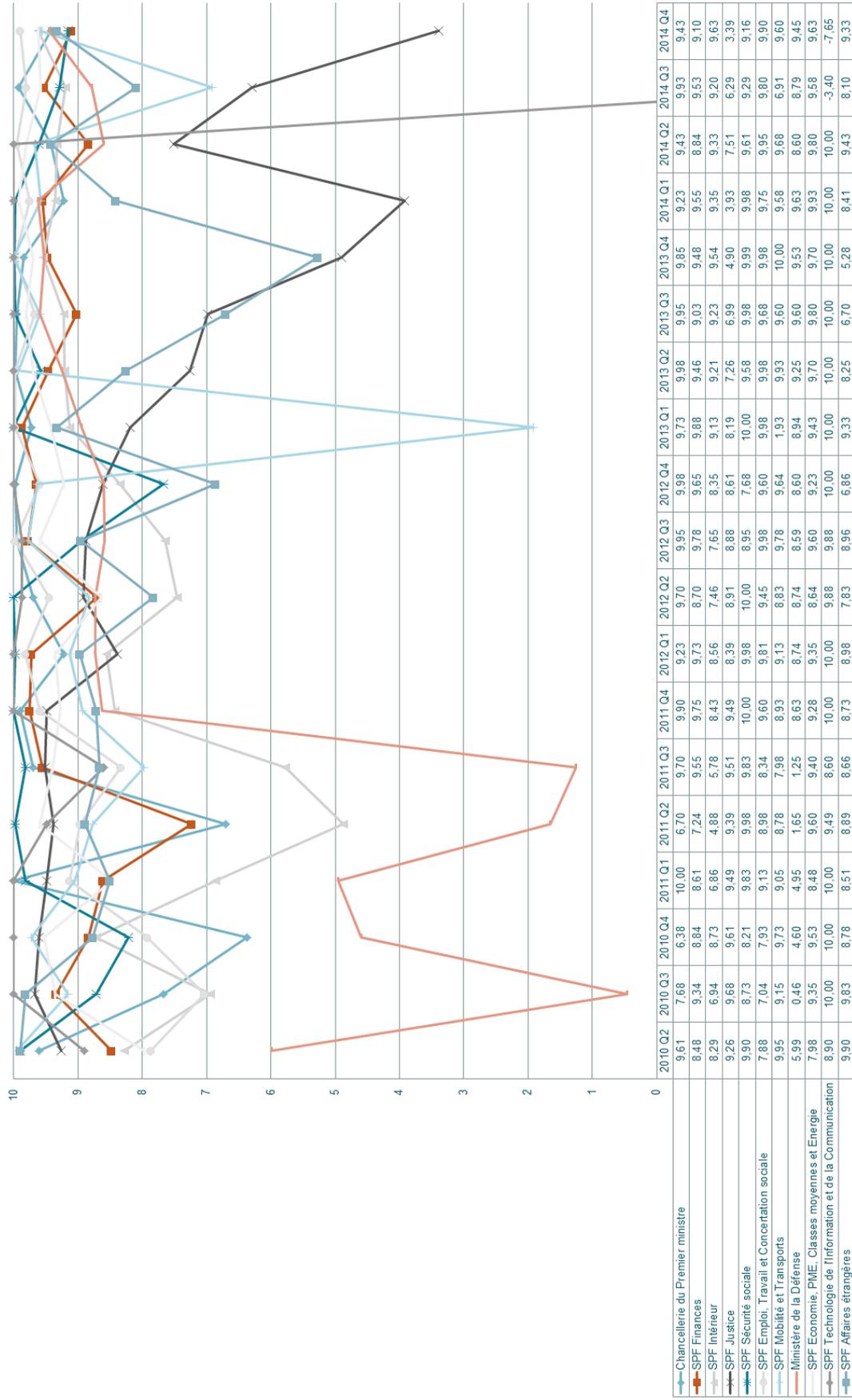
Le gouvernement fédéral se profile de plus en plus, contrairement à sa réputation, comme une instance qui respecte ses accords de paiement. Au quatrième trimestre 2014, le gouvernement fédéral a encore amélioré son niveau, qui augmente depuis 2008 déjà : 90% de ses factures ont été payées à temps, conformément aux conditions, le reste avec un léger retard acceptable. À peine 2% des factures qui nous sont rapportées ont été payées plus de 90 jours après la date d'échéance.

Si le gouvernement fédéral parvenait à appliquer l'esprit et la lettre de la nouvelle loi relative aux paiements B2B, publiée le 10 décembre 2013 au Moniteur belge, et s'il interprétait de manière minimaliste les exceptions pour les grands marchés publics, les entreprises belges bénéficieraient d'une fameuse injection de liquidités.



Si l'on évalue individuellement les Services Publics Fédéraux (SPF), on remarque que la plupart des SPF ont obtenu d'excellents résultats en 2014. La page suivante présente un récapitulatif.

## EVOLUTION DU SCORE DE PAIEMENT DES SPF



Différents SPF ont obtenu un excellent résultat sur la base d'un échantillonnage des factures qui nous sont rapportées par les entreprises : le **SPF Emploi, Travail et Concertation sociale** a payé 96% dans les délais, le **SPF Sécurité sociale** a évolué vers 90% de paiements ponctuels et le **SPF Défense**, voici peu encore le plus mauvais élève de la classe, est arrivé à 92%. Il en va de même pour le **SFP Mobilité et Transport** avec 86% et le **SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie** a également obtenu un bon résultat, avec 85%.

Les **services du Premier ministre** ont payé 78% des factures envoyées par les entreprises belges dans les délais convenus. Le reste a été payé avec un léger dépassement.

Le **SPF Finances** a payé 82% des factures à temps, 9% concernent un dépassement jusqu'à 30 jours, 6% jusqu'à maximum 60 jours et 2% jusqu'à 90 jours. 1% des factures n'étaient toujours pas payées 90 jours après l'échéance.

Le **SPF Affaires intérieures** a payé 86% des factures à l'échéance, 13% entre 1 et 30 jours après l'échéance, 1% entre 31 et 60 jours.

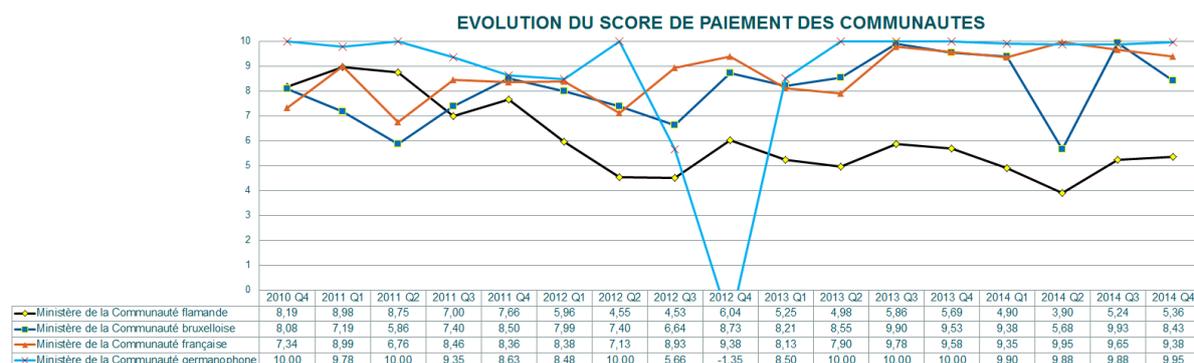
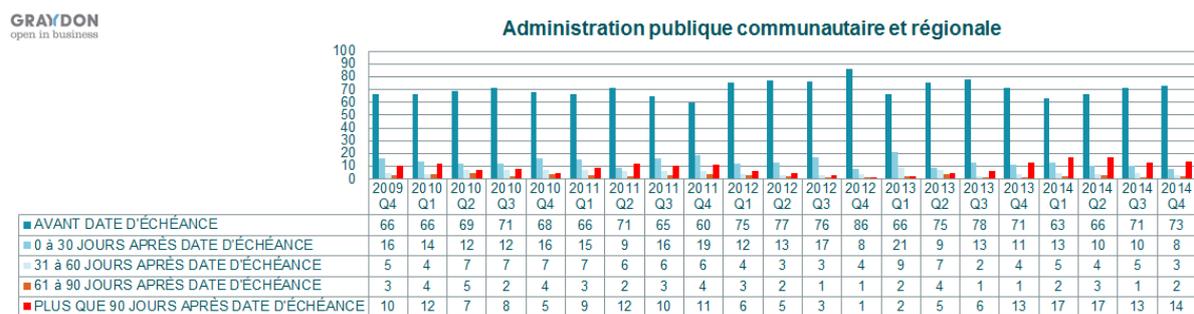
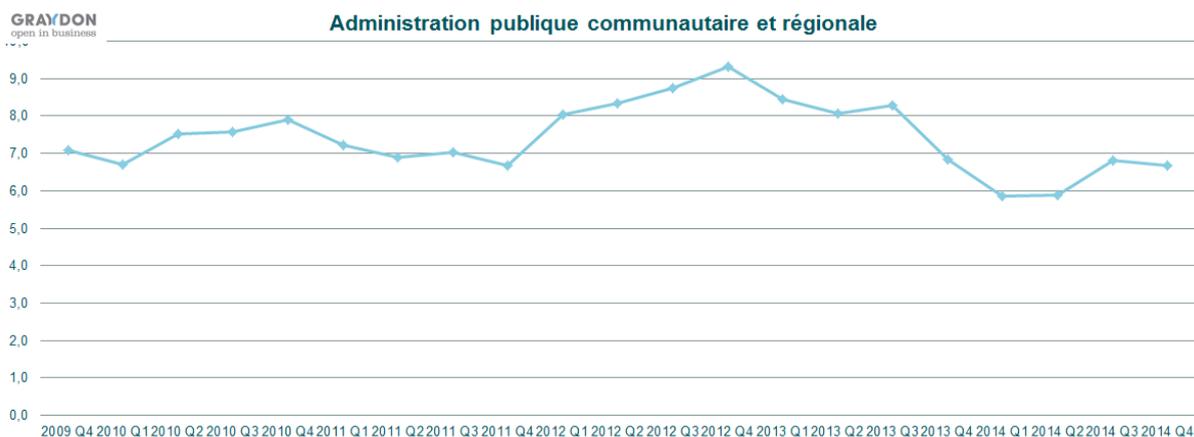
Au **Ministère des Affaires étrangères** 83% des factures ont été payées dans les délais prescrits et 13% dans les 30 jours après l'échéance. Le SFP se reprend donc considérablement.

Au **SPF Justice** les valeurs sont à nouveau très mauvaises. 37% des factures envoyées à ce SPF ont été correctement payées le trimestre dernier, 16% entre 1 et 30 jours après l'échéance, 13% entre 31 et 60 jours, et 11% entre 61 et 90 jours. Mais 23% des factures adressées à la justice sont payées plus de 90 jours après la date d'échéance. Ce qui fait que ce ministère a obtenu un indice plus faible.

Le **SPF Technologie de l'information et de la communication** a obtenu un très mauvais résultat : Il faut ici tenir compte du fait que trop peu de fournisseurs de ce SPF rapportent le comportement de paiement : l'échantillon est trop limité dans ce cas pour pouvoir tirer des conclusions.

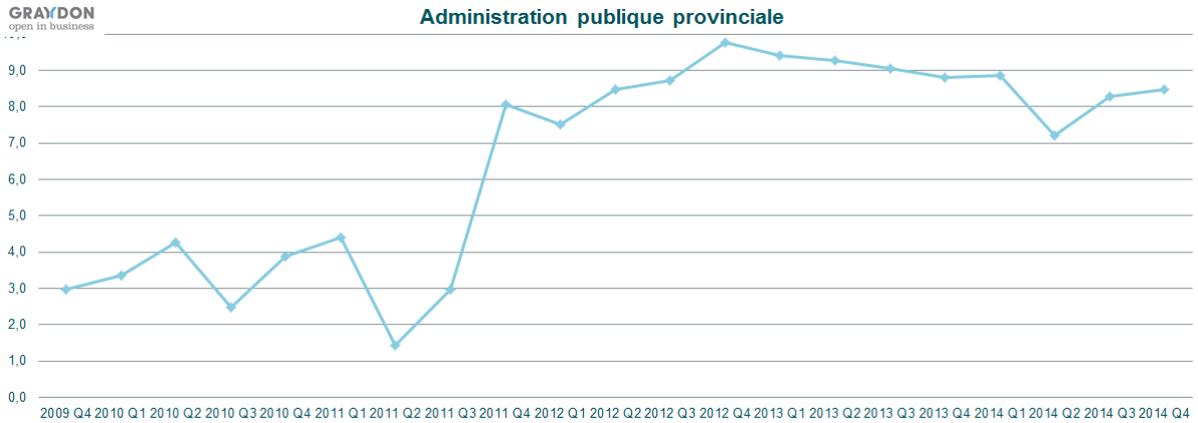
## Autorités régionales

Chez les autorités régionales, malgré une amélioration le semestre dernier, les factures sont payées nettement plus tardivement, surtout depuis le début 2014. Dans l'administration flamande surtout, la part des factures impayées +90 jours après l'échéance augmente. Il s'agit ici d'un échantillonnage de 166 fournisseurs.



GRAYDON open in business	2014: Trimestre 4				
	Paielements dans les délais	Paielements après échéance			
		0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	+90 jours
Ministère de la Communauté flamande	72	4	1	1	22
Ministère de la Communauté bruxelloise	53	31	16	0	0
Ministère de la Communauté française	83	9	8	0	0
Ministère de la Communauté germanophone	98	2	0	0	0

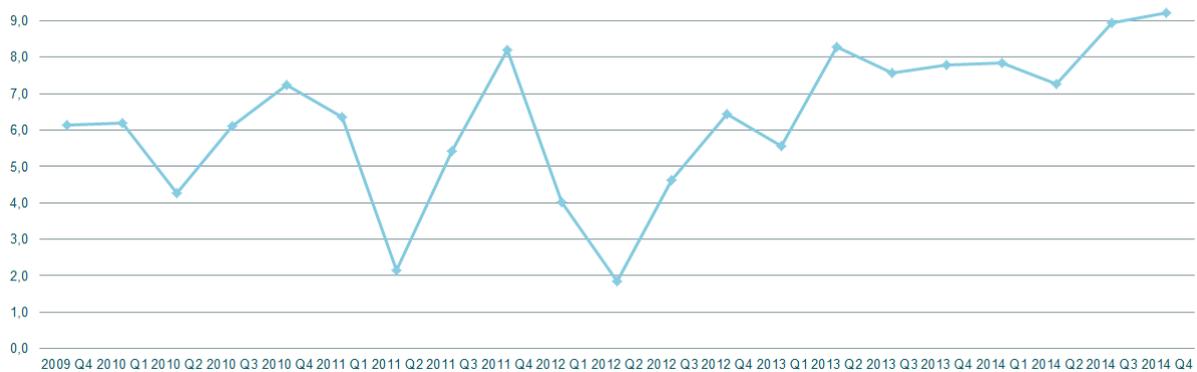
## Autorités provinciales



## Autorités municipales

GRAYDON  
open in business

### Administration publique communale, sauf Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.)



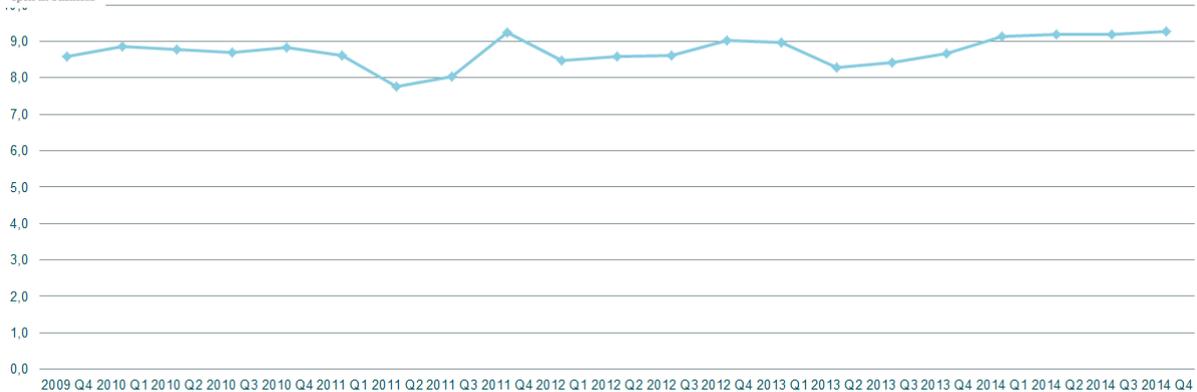
GRAYDON  
open in business

### Administration publique communale, sauf Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.)



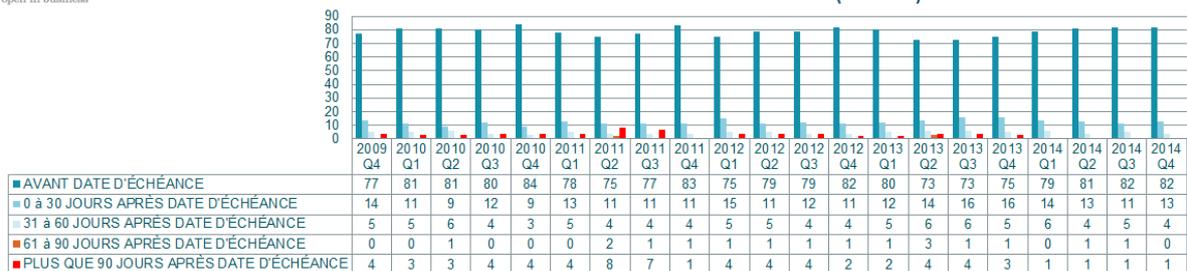
GRAYDON  
open in business

### Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.)



GRAYDON  
open in business

### Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.)



# Analyse sectorielle des scores de paiement

NACE-2 Secteurs		Q4 2013	Q3 2014	Q4 2014	Entreprises actives
7	Extraction de minerais métalliques	9,18	10,00	<b>9,75</b>	7
45	Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	9,46	9,56	<b>9,59</b>	25753
19	Cokéfaction et raffinage	9,56	9,51	<b>9,55</b>	57
12	Fabrication de produits à base de tabac	9,41	9,55	<b>9,45</b>	32
87	Activités médico-sociales et sociales avec hébergement	8,50	9,26	<b>9,44</b>	2050
17	Industrie du papier et du carton	9,53	9,30	<b>9,43</b>	368
20	Industrie chimique	9,14	9,26	<b>9,41</b>	876
65	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	9,34	9,26	<b>9,41</b>	576
29	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	9,09	9,14	<b>9,31</b>	447
30	Fabrication d'autres matériels de transport	9,29	9,45	<b>9,29</b>	283
21	Industrie pharmaceutique	9,31	9,19	<b>9,26</b>	294
84	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	9,03	9,14	<b>9,26</b>	2107
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	9,14	9,04	<b>9,21</b>	844
24	Métallurgie	9,26	8,89	<b>9,19</b>	638
47	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	9,06	9,19	<b>9,19</b>	104093
94	Activités des organisations associatives	8,98	9,16	<b>9,19</b>	7924
35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	9,24	9,05	<b>9,18</b>	853
10	Industries alimentaires	9,09	9,14	<b>9,16</b>	7757
77	Activités de location et location-bail	8,85	9,09	<b>9,16</b>	6511
99	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	9,78	9,71	<b>9,16</b>	328
75	Activités vétérinaires	8,90	9,46	<b>9,15</b>	4417
39	Dépollution et autres services de gestion des déchets	8,70	8,90	<b>9,14</b>	120
72	Recherche-développement scientifique	8,69	8,95	<b>9,14</b>	1484
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	9,14	9,11	<b>9,09</b>	1007
36	Captage, traitement et distribution d'eau	8,33	9,11	<b>9,09</b>	154
37	Collecte et traitement des eaux usées	9,03	9,04	<b>9,09</b>	304
51	Transports aériens	7,35	8,96	<b>9,09</b>	460
61	Télécommunications	9,19	8,96	<b>9,09</b>	5721
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	8,88	9,06	<b>9,09</b>	24734
88	Action sociale sans hébergement	9,11	8,89	<b>9,04</b>	4285
15	Industrie du cuir et de la chaussure	9,11	8,81	<b>9,03</b>	241
38	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	8,45	8,96	<b>8,99</b>	1160
27	Fabrication d'équipements électriques	8,96	9,03	<b>8,98</b>	976
8	Autres industries extractives	8,60	9,01	<b>8,94</b>	289
46	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	8,93	8,99	<b>8,94</b>	70925
91	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	8,29	8,83	<b>8,94</b>	736
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	8,70	8,83	<b>8,93</b>	17745
28	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	8,99	8,86	<b>8,91</b>	2009

82	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	8,10	8,76	<b>8,89</b>	19895
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	8,60	9,29	<b>8,88</b>	2729
78	Activités liées à l'emploi	8,59	8,91	<b>8,84</b>	2360
63	Services d'information	8,15	8,65	<b>8,81</b>	6033
13	Fabrication de textiles	8,81	8,58	<b>8,80</b>	1757
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	8,95	8,68	<b>8,80</b>	4986
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	8,44	8,58	<b>8,78</b>	2024
60	Programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision	8,09	7,43	<b>8,78</b>	464
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	8,80	8,68	<b>8,73</b>	8633
11	Fabrication de boissons	8,79	8,61	<b>8,71</b>	576
33	Réparation et installation de machines et d'équipements	7,61	8,54	<b>8,71</b>	3067
86	Activités pour la santé humaine	8,61	8,75	<b>8,71</b>	18305
31	Fabrication de meubles	8,55	8,33	<b>8,65</b>	2749
58	Édition	8,59	8,53	<b>8,64</b>	2941
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent	8,61	8,59	<b>8,64</b>	595
53	Activités de poste et de courrier	8,11	8,86	<b>8,61</b>	3399
14	Industrie de l'habillement	8,63	8,23	<b>8,60</b>	1843
73	Publicité et études de marché	8,31	8,64	<b>8,60</b>	14109
81	Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysager	8,53	8,40	<b>8,58</b>	23490
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	8,54	8,58	<b>8,53</b>	2819
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	8,34	8,63	<b>8,50</b>	13842
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	8,45	8,41	<b>8,46</b>	6426
32	Autres industries manufacturières	8,70	8,51	<b>8,40</b>	4360
70	Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	8,50	8,40	<b>8,38</b>	53172
49	Transports terrestres et transport par conduites	8,31	8,38	<b>8,35</b>	12358
96	Autres services personnels	8,44	8,35	<b>8,35</b>	49045
9	Services de soutien aux industries extractives	9,34	8,64	<b>8,25</b>	66
69	Activités juridiques et comptables	7,66	8,20	<b>8,25</b>	24904
43	Travaux de construction spécialisés	8,43	8,30	<b>8,24</b>	91651
90	Activités créatives, artistiques et de spectacle	7,29	7,99	<b>8,24</b>	15713
95	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	8,55	8,43	<b>8,18</b>	5354
80	Enquêtes et sécurité	7,91	8,46	<b>8,13</b>	1302
71	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	7,94	7,88	<b>8,11</b>	31038
85	Enseignement	8,40	8,45	<b>8,08</b>	16482
50	Transports par eau	8,51	8,30	<b>8,04</b>	1515
55	Hébergement	7,71	7,90	<b>8,04</b>	4822
59	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale	7,99	8,26	<b>8,00</b>	4557
2	Sylviculture et exploitation forestière	8,26	8,78	<b>7,98</b>	2889
41	Construction de bâtiments; promotion immobilière	7,86	8,08	<b>7,86</b>	23599
1	Culture et production animale, chasse et services annexes	7,75	7,70	<b>7,71</b>	50099
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs	7,44	7,64	<b>7,70</b>	15834
97	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	8,68	7,74	<b>7,65</b>	3029
42	Génie civil	8,26	7,29	<b>7,48</b>	4555

74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	7,80	7,68	<b>7,45</b>	16896
68	Activités immobilières	7,38	7,11	<b>7,10</b>	37747
56	Restauration	5,96	6,21	<b>6,26</b>	55009
3	Pêche et aquaculture	5,13	6,88	<b>6,23</b>	266
98	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	9,90	5,68	<b>2,21</b>	8

## À propos de Graydon

L'agence d'informations commerciales Graydon Belgium SA est établie à Berchem et s'appuie sur une équipe de 120 collaborateurs. Grâce à un suivi détaillé quotidien, l'entreprise détient une base de données gigantesque mise à jour et alimentée de données sur toutes les entreprises établies en Belgique, y compris les entreprises individuelles et les autres entités économiques.

Ainsi, Graydon Belgium SA développe des modèles qui permettent d'exprimer aussi bien les risques que les possibilités de croissance des entreprises. Ainsi, le service des études de Graydon Belgium SA révèle les tendances macro-économiques, et l'entreprise entretient des liens intensifs avec diverses instances officielles.

Graydon Belgium SA est principalement tournée vers le monde des entreprises. Grâce à sa base de données, toute personne intéressée connaît les évolutions relatives à chaque entreprise. Nous offrons des instruments d'analyse qui permettent de soutenir la rentabilité tant des structures marketing que des structures de vente. Graydon Belgium SA propose l'intégration de systèmes de décision sur mesure qui permettent de détecter, d'accepter et de suivre les relations d'affaires appropriées.

Contact : 03 280 88 00- [info@graydon.be](mailto:info@graydon.be)